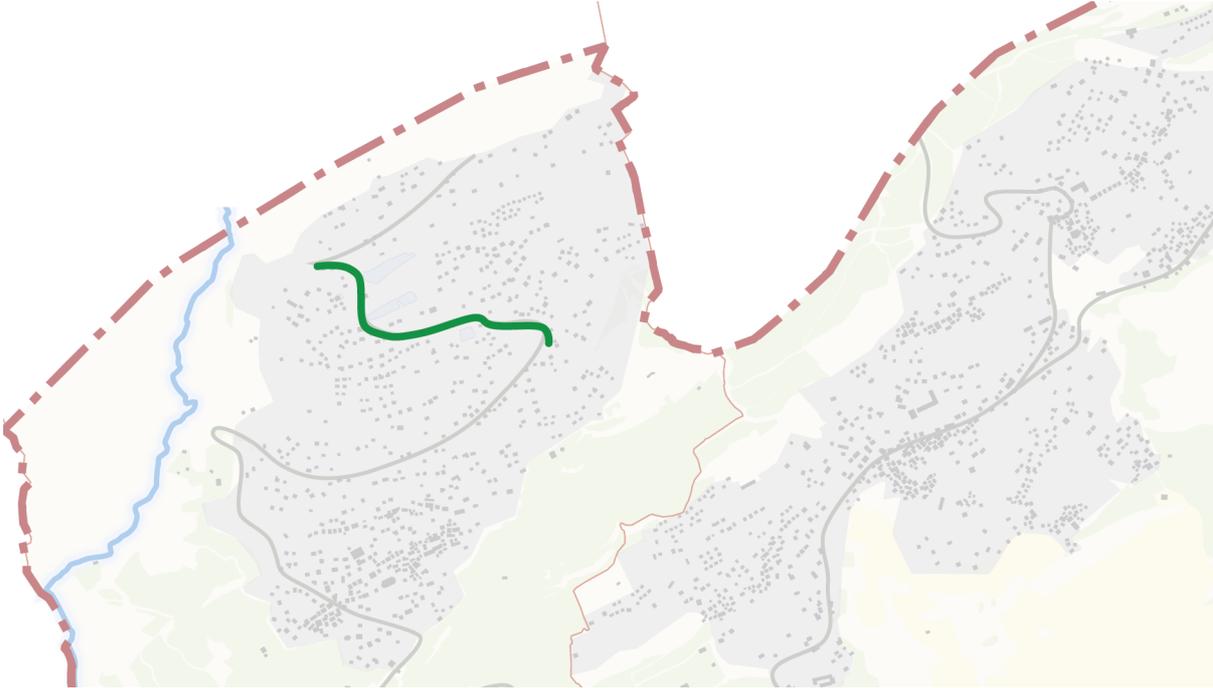
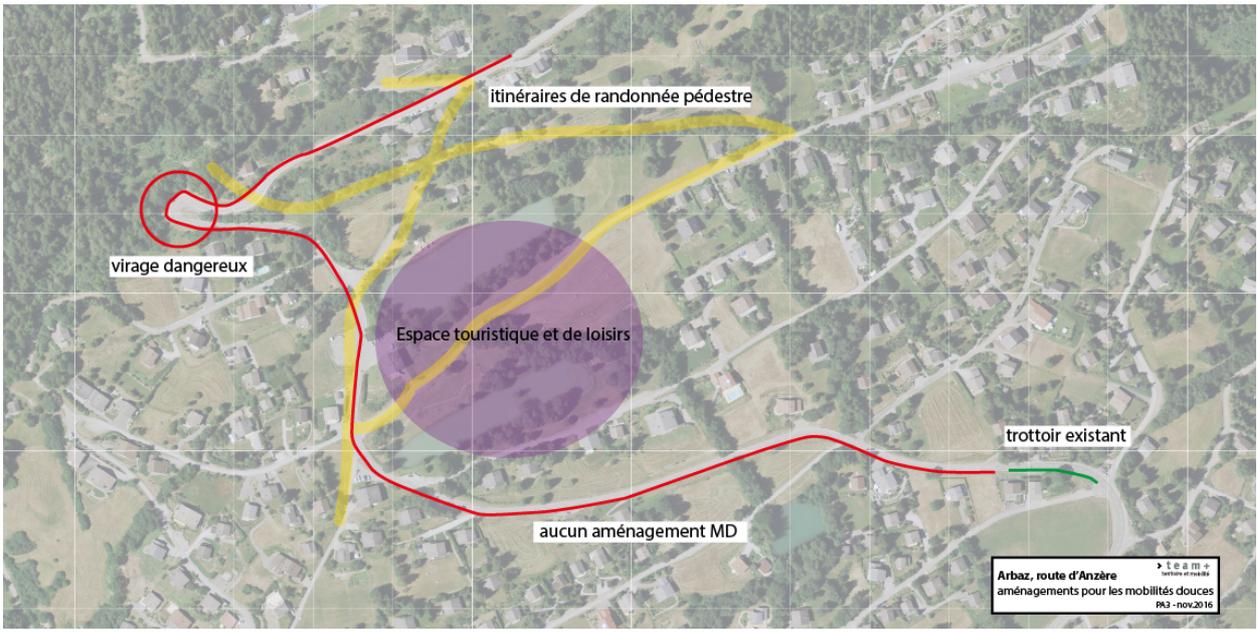


|                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                          |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>MESURE M4.1</b>                                                                                                                                                                                                                                  | <b>ARBAZ / AMELIORATION DE LA LIAISON PIETONNE ENTRE ARBAZ ET ANZERE</b> |  |
| <b>Thématique(s)</b><br>M4 - Améliorations du réseau structurant de mobilités douces d'agglomération<br>M4.a - Connexion intercommunale                                                                                                             | <b>Priorité : A</b>                                                      |  |
| <b>Territoire concerné :</b> Arbaz<br><b>Maitre d'ouvrage :</b> Arbaz - Canton / SRTCE                                                                                                                                                              |                                                                          |  |
| <b>Mesure du PA2 en relation :</b> -<br><b>Mesure du PA3 corrélée / liée :</b> M7.1 - Arbaz / Valorisation de la traversée et sécurisation de l'entrée du village<br><b>Autres coordinations :</b> Coordination avec Anzère tourisme SA et Valrando |                                                                          |  |
|                                                                                                                                                                  |                                                                          |  |
|                                                                                                                                                                 |                                                                          |  |

## INTENTION

### Etat actuel

Aujourd'hui le trottoir le long de la route cantonale d'Anzère est interrompu en direction du restaurant du Lac juste avant un fort virage en épingle à cheveux, au niveau de l'Etang Long. Le régime des vitesses est à 60 km/h et le secteur étudié est traversé par un réseau de sentiers pédestres.

Deux arrêts de bus régionaux se trouvent sur le tronçon "Arbaz, Café du Lac" et "Arbaz, Barra" sur la ligne 342 entre Anzère et Sion.

### Données quantitatives

TJM - route d'Anzère (axe VS 59) : 2'000 véh./jr en 2015

### Objectifs

Objectifs généraux :

- Créer un réseau structurant MD entre les communes de l'agglomération
- Densifier le réseau MD au sein de chaque commune
- Assurer la sécurité et le confort des usagers sur les réseaux MD
- Offrir une qualité piétonne autour des pôles d'attractivité.

Objectifs particuliers : rendre attractif et sûr tous les types de cheminements MD (longitudinaux, transversaux, de loisirs et pendulaires).

### Description de la mesure

La création d'un trottoir est nécessaire pour assurer la continuité du cheminement longitudinal.

Dans le sens de la montée vers le lac et au-delà vers Anzère, une bande cyclable assurera aux cyclistes une ascension sécurisée.

Enfin, un renforcement de la signalisation avertira les automobilistes des occurrences de traversés piétonnes dans le secteur.

## EVALUATION

### Opportunité

Des liaisons structurantes pour les mobilités douces entre les communes de l'agglomération incitent aux reports modaux, d'autant plus que ces liaisons sont confortables et sûres. La présence d'un espace de loisirs dans le secteur constitue une opportunité suffisante pour améliorer et sécuriser les cheminements de tous les usagers.

### Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

*CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :*

- amélioration du trafic piétonnier et cycliste
- amélioration du réseau routier par la signalisation du danger
- amélioration de l'accessibilité piétonne à un secteur touristique (restaurant et lac)
- amélioration du trafic de loisirs pour les mobilités douces.

*CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) : -*

*CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :*

- amélioration de la sécurité du trafic MD de loisirs et pendulaire

*CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :*

- réduction des nuisances environnementales (bruit, air) en reportant une partie du trafic automobile sur les mobilités douces et en informant les automobiliste des traversées (anticipation au lieu de freinage brusque).

**Degré de maturité : 1**

**Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : -**

## REALISATION

### Calendrier de mise en œuvre

Date prévue du début des travaux : 2021  
Date prévue de la mise en service : 2021

### Calendrier de remise de l'avant-projet

2018  
Mise à l'enquête du projet en 2019

### Coûts

Coûts estimés : CHF 1 130 000.- HT

### Financement

Part fédérale : selon décision de la Confédération  
Solde : Canton et Commune sur la base des coûts imputables